

Séance du 22 avril 2026 Délibération n° 22042026-07	
<p>Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 0 - absents excusés : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 17 avril 2026 Date d'affichage : 17 avril 2026</p>	<p>Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.</p>
<p>Objet de la Délibération : Affectation du résultat 2025 – Budget annexe Lotissement La Garenne</p>	<p>Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE</p>

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et constatant qu'il fait apparaître :

↳ **Un excédent de fonctionnement de + 64 487.72 €**

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2025 du Budget Annexe Lotissement La Garenne comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit):	+ 0.00 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés :</u>	+ 64 487.72 €
Ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 64 487.72 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement :</u>	- 98 951.04€
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement :</u>	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	- 98 951.04 €
AFFECTATION = C = G + H	64 487.72 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	64 487.72 €
DÉFICIT REPORTE D 002	0.00 €

VOTES :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 4 mai 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Francis ESPINASSE

Le Maire,
Jacques MOLIERES



